

Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

9 – 13 février 2015
Yamoussoukro, Côte d'Ivoire

Promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil pour favoriser la bonne gouvernance

La troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil est organisée, pour la première fois, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine et rassemblera les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de la santé, les directeurs des bureaux d'état civil et des offices nationaux de statistique, des représentants d'organisations régionales et internationales et des institutions des Nations Unies concernées, ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales locales et internationales, afin d'examiner et de décider la façon de développer des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en vue de renforcer encore la bonne gouvernance dans l'ensemble du continent africain.

La Conférence

La Conférence, qui durera cinq jours, se déroulera en deux parties (voir ci-dessous) et offrira aux participants un aperçu unique des mesures que le continent africain doit prendre pour promouvoir et mettre en œuvre des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil qui soient durables et efficaces.

<p>9 – 11 février 2015</p> <p>Réunion du groupe d'experts</p> <p>Des débats techniques seront consacrés à différents aspects des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique; ils déboucheront sur l'adoption de projets de résolutions et de recommandations à soumettre au Forum ministériel.</p>	<p>12 – 13 février 2015</p> <p>Forum ministériel</p> <p>Il permettra de faire le bilan des progrès accomplis en ce qui concerne le programme régional relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de fournir des orientations politiques sur les prochaines mesures à prendre en la matière en Afrique.</p>
--	--

Des séances plénières et des réunions en groupe permettront de réfléchir à la façon dont les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil peuvent favoriser la bonne gouvernance en Afrique, principalement en facilitant l'exercice des droits de l'homme, en améliorant la fourniture de services et en procurant des statistiques de l'état civil pour la planification du développement. La Conférence sera axée autour de six domaines thématiques, tous désignés comme prioritaires pour la région.

Rôle du secteur de la santé dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Les TIC au service de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Gestion de l'identité nationale et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les situations de conflit et d'urgence

Problématique hommes-femmes et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Droits des enfants et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Pour de plus amples informations sur la façon dont vous pouvez assister, contribuer et participer à la Conférence, veuillez vous rendre sur le site Web de la Conférence à l'adresse suivante: www.uneca.org/fr/crmc3

Objectifs	Résultats escomptés
<ul style="list-style-type: none"> → Examiner les progrès accomplis par les pays en regard des engagements pris lors des deux dernières conférences et des cibles fixées dans le plan à moyen terme du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil → Débattre des meilleures mesures politiques et activités programmatiques pour la prochaine phase de mise en œuvre du plan régional à moyen terme relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, pour assurer le développement durable des capacités sur tout le continent 	<ul style="list-style-type: none"> → Tirer les enseignements des réussites et des problèmes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil de l'ensemble du continent → Mettre au point une approche axée sur la « bonne gouvernance » des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui soit largement appréciée et reconnue → Obtenir des conseils éclairés et structurés sur la manière d'élaborer des programmes et des politiques efficaces qui aboutiront à l'établissement de systèmes efficaces et durables d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil en Afrique

Aperçu général

Qu'appelle-t-on enregistrement des faits d'état civil et établissement des statistiques de l'état civil?

L'Organisation des Nations Unies définit l'enregistrement des faits d'état civil comme l'inscription obligatoire, continue et permanente des événements d'état civil relatifs à la population et de leurs caractéristiques, conformément aux dispositions législatives de chaque pays.

Les statistiques de l'état civil constituent l'ensemble des statistiques portant sur les événements vitaux d'une personne durant toute son existence, ainsi que des caractéristiques pertinentes des événements eux-mêmes et des personnes concernées.

Quelle est la situation actuelle en Afrique?

Des millions de personnes à travers le continent ne sont pas enregistrées, et des événements clés de leur vie restent inconnus des pouvoirs publics, ce qui limite la capacité de ces derniers à protéger leurs citoyens ou à satisfaire les besoins futurs de leurs populations grâce à une planification rigoureuse. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil restent secondaires dans les politiques et programmes des gouvernements africains; l'objectif de la Conférence est que cela change.

Qu'est-ce qui a été fait jusqu'à présent?

Il s'agit de la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Les deux précédentes éditions ont contribué à la création d'une approche régionale des politiques, des programmes et des cadres, telle que présentée ci-dessous.

8-12 août 2010	Addis-Abeba (Éthiopie) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont considérés comme un impératif clé pour le développement de l'Afrique; Y a été soulignée la nécessité d'améliorer ces systèmes par une approche holistique et coordonnée.	3-7 sept 2012	Durban (Afrique du Sud) Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont considérés comme un vecteur d'accélération de l'intégration régionale; Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui offre un cadre politique et programmatique pour l'amélioration desdits systèmes en Afrique, a été adopté; Il a été décidé de procéder à une évaluation exhaustive et d'élaborer des plans d'action nationaux dans chaque pays en vue de l'amélioration durable desdits systèmes.
9-13 fév 2015	Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) Fera le bilan des progrès réalisés depuis 2010 en ce qui concerne le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil; Envisagera l'établissement d'un lien entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et la bonne gouvernance, et fournira des orientations politiques et programmatiques en ce sens.		



United Nations
Economic Commission for Africa



INDEPTH Network
Better Health Information for Better Health Policy